

ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS POUR DES SERVICES ÉDUCATIFS ET POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE

La distribution des chèques aux parents du groupe a débuté. Les chèques seront distribués directement aux répondants au dossier des élèves visés par la firme Collectiva Services en recours collectifs.

Les indemnités s'élèvent à 24,09\$ par année pour chaque enfant ayant fréquenté une école primaire ou secondaire publique entre 2010-2011 et 2016-2017.

Les parents n'ont pas besoin de se manifester pour recevoir leurs chèques, qui seront postés automatiquement à leur dernière adresse connue, ou à l'adresse notifiée via le site Internet de l'action collective avant le 4 février 2019. Pour les parents n'ayant pas procédé aux changements d'adresse dans le délai alloué, il n'est malheureusement plus possible de le faire auprès de la firme Collectiva, ni auprès de la commission scolaire.

La distribution se fera par commission scolaire, selon un ordre prédéterminé, et s'échelonnera sur une période de quelques mois.

La distribution pour les répondants de type « père » ou « mère » se fera dans un premier temps, puis sera suivie par la distribution pour les répondants de type « tuteur ».

Pour suivre l'évolution de la distribution des chèques et connaître le moment où les indemnités seront envoyées pour les commissions scolaires fréquentées par vos enfants, nous vous invitons à consulter le site Internet **ententefraisscolaires.collectiva.ca**, à l'onglet « Échéancier de distribution ».

Pour toute autre question, nous vous invitons à consulter le site Internet **ententefraisscolaires.collectiva.ca** ou à contacter Collectiva services en recours collectifs inc. aux coordonnées suivantes :

COLLECTIVA
SERVICES EN RECOURS COLLECTIFS INC.
200-2170 BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H3H 2T8
Numéro local : 514-448-6428
Numéro sans frais : 1-833-448-6428 (Canada / États-Unis)
Télécopieur : 514 287-1617
ententefraisscolaires@collectiva.ca